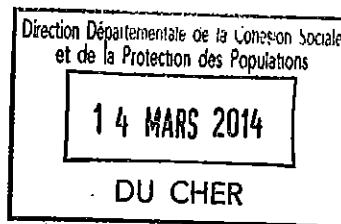




Téléphone: 0248762034  
Fax: 0248762942  
E-mail: yves.boudot@wanadoo.fr



M François GREAU

1, Place Devoucoux

18000 BOURGES

Objet : Mémoire en réponse du procès verbal d'observations

Monsieur GREAU,

Veillez trouver ci-dessous les réponses aux questions du procès verbal d'observations.

- Question de Mr Pierre de SAINT-VINCENT, gérant de la SCEA de TERCHY, habitant au lieudit Le Domaine, et propriétaire au lieudit Etrechy:

✓ Il remarque que le chemin rural 15 situé entre la future carrière et la route D36, d'une emprise de 6 mètres, ne saurait permettre le croisement de deux camions, même une fois goudronné. P 3/22

**Réponse** : Le chemin rural 15 possède une emprise de 10 mètres et non 6 mètres. De plus, l'aménagement du chemin est effectivement prévu goudronné sur 5 mètres et non 6 mètres avec des chicanes de croisement pour limiter la vitesse du fait de la longueur et de la ligne droite (voir plan).

✓ Il estime que le gabarit actuel de la route D36 permet déjà difficilement les croisements. Le trafic y est par ailleurs déjà soutenu : cars scolaires, travailleurs de la base d'Avord, ... Il note également que le pont sur l'Airain ne permet pas à 2 véhicules de se croiser. P 3/22

**Réponse** : La remarque concernant la route D 36 pour les croisements des véhicules a été prise en compte en amont du dossier et vu avec le conseil général (retour de courrier du 18 février 2011). Lors de la visite sur les lieux en présence du Conseil Général représenté par M DUSSART, de l'entreprise BOUDOT représentée par M BOUDOT et de Messieurs NONET exploitants agricoles des parcelles concernées par le projet, il a été convenu qu'un comptage journalier du nombre de véhicule empruntant cette route soit réalisé pour quantifier le trafic. Suite à ce comptage, il a été décidé, par le conseil général, que pour la sécurisation de la D 36 des aménagements comme des zones de croisement et la taille de haies pour la visibilité devaient être réalisés. (cf page 41 dans le « dossier de demande d'autorisation » ; « fascicule A : DEMANDE »). Tous ces aménagements sont prévus.

- ✓ La société TERCHY-Energie, gérée par Mme PRIZAC, exploite une installation photovoltaïque (1000 m<sup>2</sup>) au lieudit Etrechy. Du fait des vents dominants, les retombées de poussières attendues seront nuisibles au bon fonctionnement de l'installation. P 3/22

**Réponse :** Du fait de l'éloignement du voisinage, aucune gêne liée aux poussières n'existera. De plus, étant donné la direction des vents dominants (ouest-est), la société TERCHY-Energie ne sera pas impactée (cf p 183 et 184 dans le fascicule B : ETUDE D'IMPACT)

- Messieurs Marc et Jean-Marc LEDIEU, père et fils, représentent l'EARL de La Roulette, à VORNAY, exploitation agricole située à proximité du site concerné par le projet, en direction du Nord-Ouest:

- ✓ Ils posent enfin la question de l'approvisionnement en électricité de la future carrière et de ses installations, les lignes présentes dans le voisinage n'étant sans doute pas actuellement calibrées pour l'assurer correctement. P 4/22

**Réponse :** En effet, les lignes électriques présentes dans le voisinage ne sont pas adaptées mais l'EARL BOUDOT a contacté les services d'EDF en vue d'une demande d'installation de ligne supérieure à 250 kVA.

De plus, suite à la visite d'EDF sur le terrain, les lignes électriques seront aériennes (comme actuellement) jusqu'à Gouron et seront enterrées de Gouron jusqu'à l'installation de traitement.

- Mr et Mme Jean-Luc et Christine RENAUD, habitants de VORNAY:

- ✓ L'approvisionnement en énergie du site : comment se fera l'alimentation du site en électricité ? Comment seront approvisionnés en gas-oil les engins de chantier ? Y-aura-t-il un stockage de carburant ? p 5/22

**Réponse :** Cf page 246 et 247 du fascicule B : Etude d'impact

- Mr de LANNOY, accompagné de sa fille, m'indique être propriétaire à VORNAY, et résident secondaire :

✓ Il s'interroge sur la bonne prise en compte environnementale, notamment au niveau de l'Airain, ainsi que celle relative à l'aqueduc romain à proximité du site archéologique d'Oudon. P 6/22

**Réponse :** Une étude a été confiée à ERM pour l'hydrogéologie ainsi qu'au bureau d'étude ENCEM pour une étude faunistique et floristique. Le projet tient compte de toutes les remarques émises par ces bureaux d'études.

✓ Il s'étonne sur le silence des élus sur ce projet, et le manque de publicité auprès de la population. P6/22

**Réponse :** Début 2011, une réunion de présentation du futur projet a été réalisée en mairie de Vornay, en présence du conseil municipal. Une deuxième réunion a été réalisée en mairie de Dun-Sur-Auron en présence de Monsieur COSYNS.

Une visite a également été effectuée chez les voisins les plus proches du site concerné afin de leur expliquer le projet.

Voisins rencontrés :

- Monsieur DE SAINT VINCENT Pierre
- Messieurs BRABANT Nicolas et Bertrand
- Monsieur MELIN Pierre
- Monsieur PIET Philippe
- Monsieur LEDIEU Jean-Marc
- Monsieur GILBERTON Xavier

D'autre part, deux parutions ont été réalisées dans deux journaux (Le Berry Républicain et l'Echo du Berry) 15 jours avant le début de l'enquête et juste au début de l'enquête.

- Mr Pierre de JOUVENCEL, de BUSSY, intervient aussi bien à titre personnel qu'en sa qualité de maire de BUSSY :

✓ Il mentionne également les inondations qui peuvent se produire sur la D36, entre la D2076 et le cours de l'Airain : en moyenne une fois par an, pendant 2 à 3 jours, en reconnaissant toutefois que ces chiffres sont sans doute des maximums. Où passeront les camions dans ce cas de figure ? p 11/22

**Réponse :** Dans ce cas de figure, les camions emprunteront la déviation prévue à l'ensemble du trafic de la D36.

Actuellement nous achetons 90 % de nos matériaux à l'extérieur dans un périmètre très éloigné de notre entreprise située à Sancoins, ce qui nous pénalise considérablement.

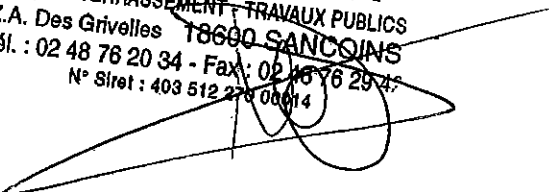
La majeure partie de la production de la future carrière sera donc destinée à mon activité.

Sur le plan local, je pense que la proximité de ces matériaux pour les besoins des riverains sera fortement appréciée.

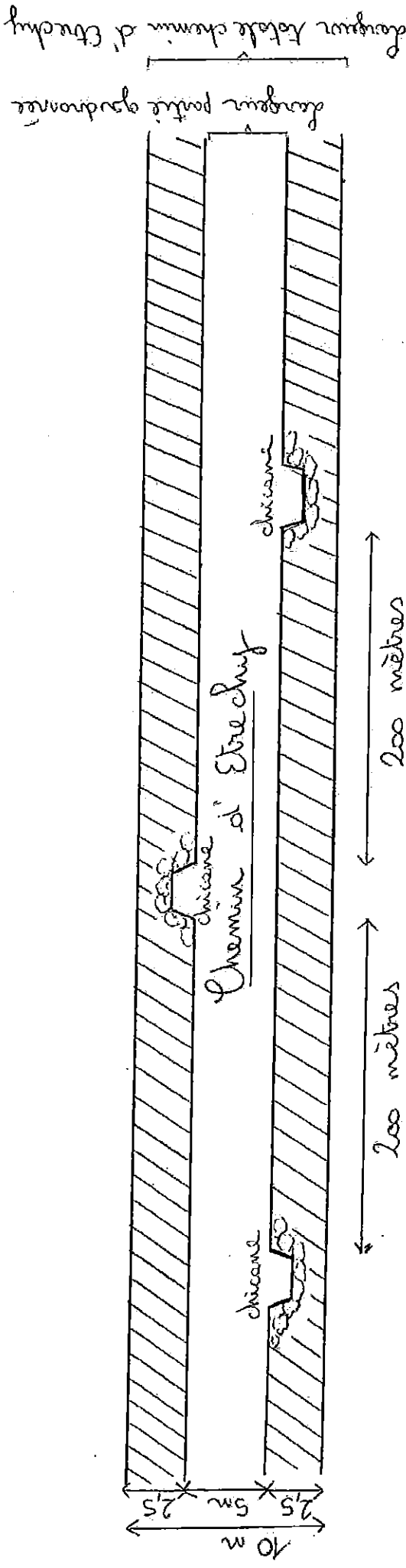
Il est également à noter que deux emplois seront créés pour l'exploitation de la carrière sur la première phase et que l'activité que cette dernière jouera en faveur de l'activité locale du secteur (restaurants, commerces, entreprises...).

Fait à Sancoins, le 3 mars 2014  
Yves BOUDOT

**EURL Yves BOUDOT**  
Entreprise TERRASSEMENT - TRAVAUX PUBLICS  
Z.A. Des Grivelles 18600 SANCOINS  
Tél. : 02 48 76 20 34 - Fax : 02 48 76 29 47  
N° Siret : 403 512 270 00014



# PLAN DE L'AMENAGEMENT DU CHEMIN D'ETRECHY



□ : haie végétale

▨ : chemin de randonnée